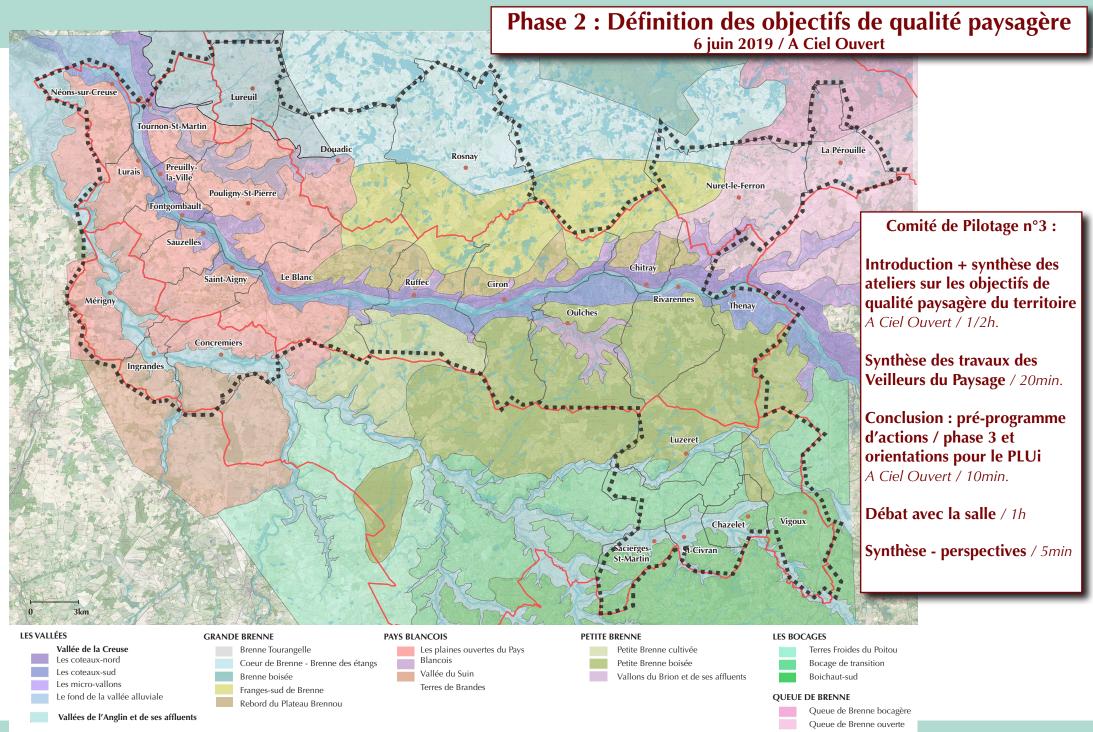
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE / PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE / PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE «Partage des valeurs et des enjeux de paysage pour le territoire» Phase 1 : 4 thèmes d'enjeux (CoPil du 28 février 2019 / Rappel) Nature urbaine ou villageoise Éolien **Patrimoine naturel** Cadre de vie **Transformations agricoles** Prairie Diversité paysagère Villes et villages **Espèces invasives** Patrimoine lié à l'eau Espèces remarquables / protégées Bocage Méthanisation Extensions pavillonnaires Sites naturels **Espaces publics** Tourisme Éducation, sensibilisation Zérophyto Entretien Fond de vallée **Petit patrimoine** Rivière **Fermeture enfrichement Elevage** Érosion, gestion de l'eau pluviale Loisirs, accès à l'eau Liaisons douces Formes du bâti Entrée de ville ou de village, silhouette Chasse Paysages des rives Trame verte et bleue Accueil du public **Exploitation forestière Pisciculture** Carrières Maîtrise du foncier **PAYSAGES REMARQUABLES:** 14 ENJEUX PROPOSÉS Arbres et haies «Gestion du patrimoine et des paysages remarquables, développement touristique» Zones humides **PAYSAGES BÂTIS:** 14 ENJEUX PROPOSÉS **Biomasse** «Redynamisation des bourgs et devenir du bâti ancien» Vacances du bâti dans les bourgs Devenir du bâti ancien **PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS:** 16 ENIEUX PROPOSÉS «Gestion du bocage, pratiques agricoles, maîtrise du foncier, gestion des paysages forestiers» Coteaux Chemins, voie verte **PAYSAGE DE LA TRANSITION :** 9 ENIEUX PROPOSÉS Optimisation des constructions «Stratégie pour aller vers l'autonomie énergétique» Foncier forestier Mobilité, déplacements Patrimoine bâti Vergers, vignes, potagers Hameaux, fermes Zones d'activités Équipements, services, commerces Points de vue Moulins et seuils Qualité de l'eau Motifs du paysage Jardins, clôtures, arbres, fleurissement Patrimoine paysager Friches, déprises Hydroélectricité **Foncier agricole** Paysages d'étangs

Pêche (en rivière)

Routes, stationnements

Hangars agricoles

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier A : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES REMARQUABLES

SUR QUOI AGIR?

A1. Les ensembles et les sites offrant des paysages remarquables

A2. Les grands points de vue

- A3. Les motifs de la mosaïque paysagère
- A4. Les chemins permettant la découverte des paysages remarquables
- A5. Les routes, donnant à voir les paysages remarquables

A6. Les ensembles patrimoniaux (naturels ou culturels)



Atelier A : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES REMARQUABLES

SUR QUOI AGIR?

- A1. Les ensembles et les sites offrant des paysages remarquables
- A2. Les grands points de vue
- A3. Les motifs de la mosaïque paysagère
- A4. Les chemins permettant la découverte des paysages remarquables
- A5. Les routes, donnant à voir les paysages remarquables
- A6. Les ensembles patrimoniaux (naturels ou culturels)

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Établir une stratégie d'actions pour protéger et mettre en valeur les paysages remarquables, vecteurs de tourisme et de qualité du cadre de vie.
- Engager un **plan de gestion pour chaque ensemble emblématique** (à caractère exceptionnel, en tant que nature d'exception).
- Poursuivre la valorisation des vallées, l'étendre aux petites vallées et vallons affluents.
- Préserver et valoriser les grands points de vue.
- Valoriser et protéger les silhouettes bâties harmonieuses qui exposent une image qualitative du bourg ou hameau.
- Lutter contre la simplification de la mosaïque paysagère, qui conditionne la qualité des paysages, lutter contre l'enfrichement.
- Conserver le patrimoine des chemins, en avoir la maîtrise, les protéger ; poursuivre la valorisation du réseau.
- Optimiser la gestion et l'entretien des linéaires végétaux accompagnant les itinéraires.
- Préserver la qualité paysagère des routes en optimisant l'entretien des dépendances vertes.
- Valoriser les axes principaux (RD951 et 975), et les routes secondaires pittoresques (SCoT/P121C).
- Agir en faveur de la qualité des paysages routiers, en priorité pour la **reconquête des séquences de paysages banalisés aux abords de paysages remarquables**.
- Valoriser les paysages aux abords des ensembles patrimoniaux culturels et naturels.
- Protéger le Petit Patrimoine, le rénover et le mettre en valeur sobrement.

OQP / idées fortes qui émergent :

- Forte mobilisation exprimée pour l'ensemble des objectifs de qualité paysagère proposées
- Les paysages de vallées doivent particulièrement concentrer les actions de valorisation pour devenir exceptionnels comme les étangs : les vallées jalonnées par les villages et les châteaux (réf. XVe et XIXe s.) sont un véritable potentiel (ménager des cônes de vues, améliorer des entrées de village, accéder et cheminer le long de l'eau, lutter contre l'enfrichement des fonds et des coteaux, maîtriser les constructions en rebords de plateau et sur les coteaux).
- Les petites vallées méritent également d'être mises en valeur (Suin, Chézeaux, Brion, Allemette...). L'Abloux et la Sonne : deux entités remarquables importantes pour le développement touristique du SE du Parc.



Vallée de l'Anglin à Ingrandes : une séquence patrimoniale d'exception

OQP / idées fortes qui émergent (suite) :

- Les grands points de vue sont à valoriser plus particulièrement en lien avec les sites et ensembles paysagers remarquables (étangs, buttons, châteaux en bords de rivières...) et avec les circuits de découverte.
- Les chemins comme points d'entrée pour comprendre les paysages (ex : géologie, l'appropriation du paysage des vallées au XVe et XIXe s., les paysages d'étangs...), y valoriser les cônes de vue.
- La route au service des paysages remarquables (ménager des cônes de vue, annoncer les sites (plantations, signalétique... et aménager de beaux parkings à l'ombre...).

C'est aussi l'occasion de **reconquérir des paysages en approche de sites remarquables** (franges des lotissements et ZA en entrée de village, plantations linéaires, projet d'élargissement...).

Développer aussi des itinéraires cyclables (ex : Le Blanc-Le Bouchet et Ronay-Réserve) notamment pour désengorger les sites touristiques.



Vallée de l'Abloux : point de vue remarquable depuis le chemin des Vignes (Saint-Civran / Sacierges)

Quelques points de vigilance exprimés :

- Les objectifs de qualité paysagère sont à concilier avec le développement économique (notamment en faveur du tourisme et de l'activité agricole).
- Il faut préserver les paysages remarquables des grands projets d'équipement qui vont à l'encontre du développement touristique du territoire mais aussi se méfier des protections qui excluraient systématiquement les potentiels de production énergétique (critères de qualité du projet / impacts sur les paysages, la biodiversité, le cadre de vie...)
- Il faut accompagner les projets dans ces paysages remarquables (sensibilisations, conseils, compétences, dialogues, incitations financières...)
- Le patrimoine lié à l'eau : vigilance notamment sur le devenir des moulins et de leur seuil.
- Concernant la **mosaïque paysagère** (= motifs tels que les étangs et les cours d'eau, la prairie, la lande et les champs de cultures, l'arbre et la haie, les bois et les forêts, les fermes isolées, les hameaux les villages et les bourgs...), les étangs et la prairie en tant qu'espaces ouverts fragiles et le bocage pour ses multiples atouts doivent être préservés et valorisés, cela passe par le **soutien à l'agriculture et surtout à l'élevage** (voir atelier C).
- Les chemins, un patrimoine à conserver : en avoir la maîtrise, protéger ceux qui ne sont pas dans la stratégie actuelle, ne pas les vendre, vigilance quant à ceux qui sont « labourés » ou peu entretenus...
 Un réseau dense, un moyen de lutte contre la « solognisation ».
- L'entretien et le renouvellement des haies, notamment le long des routes et des chemins : sensibiliser et former à la gestion différentiée, considérer le trio haie-talus-fossé et trouver les moyens d'entretenir les fossés dans les parties privées.

Autres remarques / demandes, propositions :

- Connaître et faire connaître l'importance du tourisme en Brenne (retombée sur le territoire)
- Questionnement **sur ce qui fait Patrimoine** mais accord de principe sur la hiérarchie proposée pour le patrimoine paysager (cf. carte en cours) : Ensembles emblématiques (exceptionnels)

Grands ensembles remarquables

Sites remarquables

Autres sites d'intérêts ou potentiels

Ces sites méritent attention et leur gestion exemplaire doit servir de référence pour le reste du territoire (plus d'une 20aines de sites a été citée pour de potentielles opérations de valorisation ou de reconquête à engager).

- Actions de sensibilisation pour convaincre les propriétaires (notamment dans le cadre d'ouverture de cônes de vue)
- S'appuyer sur l'Inventaire du Patrimoine, évaluer la qualité des sites d'accueil, les faire-valoir, tableau de bord par commune de l'état du petit patrimoine. Pouvoir ainsi se réapproprier le Patrimoine en attente.
- Les silhouettes et les entrées de ville et villages : chaque village a une identité, la cultiver pour proposer une valorisation de leurs silhouettes (OAP thématique ?); promouvoir les tours de village.
- Document de gestion des chemins (priorité : ch. de randonnée, à construire avec les agriculteurs)
- Certains itinéraires routiers méritent une valorisation au titre de leur valeur patrimoniale : route des étangs, route des buttons, route de vallées, route en balcon, route du bocage...

SUR QUOI AGIR?

B1. Les entrées de villes et de villages et les silhouettes bâties

B2. Les paysages bâtis anciens notamment en cœur de ville ou village

B3. Les paysages bâtis plus récents

B4. Les espaces publics



SUR QUOI AGIR?

B1. Les entrées de villes et de villages et les silhouettes bâties

- B2. Les paysages bâtis anciens notamment en cœur de ville ou village
- **B3.** Les paysages bâtis plus récents
- **B4.** Les espaces publics

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Valoriser et protéger les silhouettes bâties harmonieuses qui exposent une image qualitative du bourg ou hameau (priorité / paysages remarquables voir atelier A)
- Requalifier les silhouettes bâties dégradées.
- Soigner les seuils villageois (entrées d'agglomération) et mieux intégrer les extensions urbaines.
- Valoriser le bâti ancien, en respectant « l'esprit des lieux ».
- Éviter la dégradation du bâti ancien.
- Sortir du modèle du pavillon individuel..
- Améliorer les séquences de « paysages pavillonnaires » existantes les plus marginalisées.
- Réhabiliter les espaces publics dégradés, valoriser les espaces banalisés.
- Créer de nouveaux espaces publics.
- Créer de nouveaux espaces publics dans les opérations d'extension de l'urbanisation.

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Atelier B : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages bâtis

SUR QUOI AGIR ? (suite)

B5. Les paysages d'activités

B6. La Nature et la TVB dans les paysages bâtis

B7. Les routes et les chemins dans les paysages bâtis (déplacements)



SUR QUOI AGIR ? (suite)

B5. Les paysages d'activités

B6. La Nature et la TVB dans les paysages bâtis

B7. Les routes et les chemins dans les paysages bâtis (déplacements)

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (suite)

- Atténuer les impacts des zones d'activités actuelles sur le paysage. .
- Assurer une **qualité durable et respectueuse des sites d'accueil** pour les futures zones ou extensions.
- Limiter les impacts des bâtiments envisagés et de leur clôture (anticiper et/ou réduire les problèmes d'insertion).
- Rechercher l'économie de l'espace et des projets durables
- Réserver une place de choix au végétal.
- Protéger les **arbres existants**.
- Valoriser l'eau dans la ville ou les villages.
- Assurer la qualité des **itinéraires les plus remarquables** (notamment entrées de bourgs).
- Garantir la qualité et la présence des **points de vue significatifs** donnés à voir par l'itinéraire.
- Requalifier certaines **traverses de bourgs**, accompagner certains itinéraires de **structures arborées**
- Favoriser la **mobilité** et la **mutualisation des services** dans les paysages bâtis, notamment dans les zones d'activités et les zones d'habitations

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Atelier B : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES BÂTIS

OQP / idées fortes qui émergent :

- Les silhouettes et les entrées de ville : rôle du végétal, agir sur les clôtures et la couleur des enduits, rôle des espaces publics
- Les paysage bâtis anciens des cœurs de villes et villages : potentiel certain mais complexe. Mais c'est une priorité qui semble faire consensus.

Agir avant tout pour éviter la dégradation du bâti ancien (isolation, structuration de l'offre, rénovations « clef en main »...).



Silhouette-est de Tournon-Saint-Martin



Bâti ancien remarquable à Thenay

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Atelier B : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES BÂTIS

OQP / idées fortes qui émergent (suite) :

• Les paysages bâtis récents et les paysages d'activités : sortir du dilemme « un cœur qui se vide, des extensions qui continuent...

Lien à créer avec le paysage : agir sur les espaces publics, s'entourer de compétences, engager la rénovation des pavillons les plus anciens (aides pour le antérieur à 1980)

Reconquête des paysages des zones d'activités, généralement en entrée de bourg (OAP thématique d'entrée de ville et de silhouettes bâties)



Bâti récent à Ingrandes



Nouvelle stéanerie à Scoury (Ciron)

OQP / idées fortes qui émergent (suite) :

- L'espace public : porteur de qualité pour les paysages bâtis, facteur d'attractivité des centres anciens. Le végétal et les matériaux à maîtriser sans homogénéiser...
- La nature dans les paysages bâtis : le végétal et l'eau, facteur d'identité et de qualité du cadre de vie
- En ce qui concerne les **routes et chemins dans les séquences bâties**, plusieurs volets en relation avec les espaces publics : **le végétal, la place de la voiture et les mobilités douces**.



Qualité de l'espace public et de l'espace privé (Oulches)



Mares à La Pérouille (Le Raz)



Traverse d'Ingrandes à requalifier

Quelques points de vigilance exprimés :

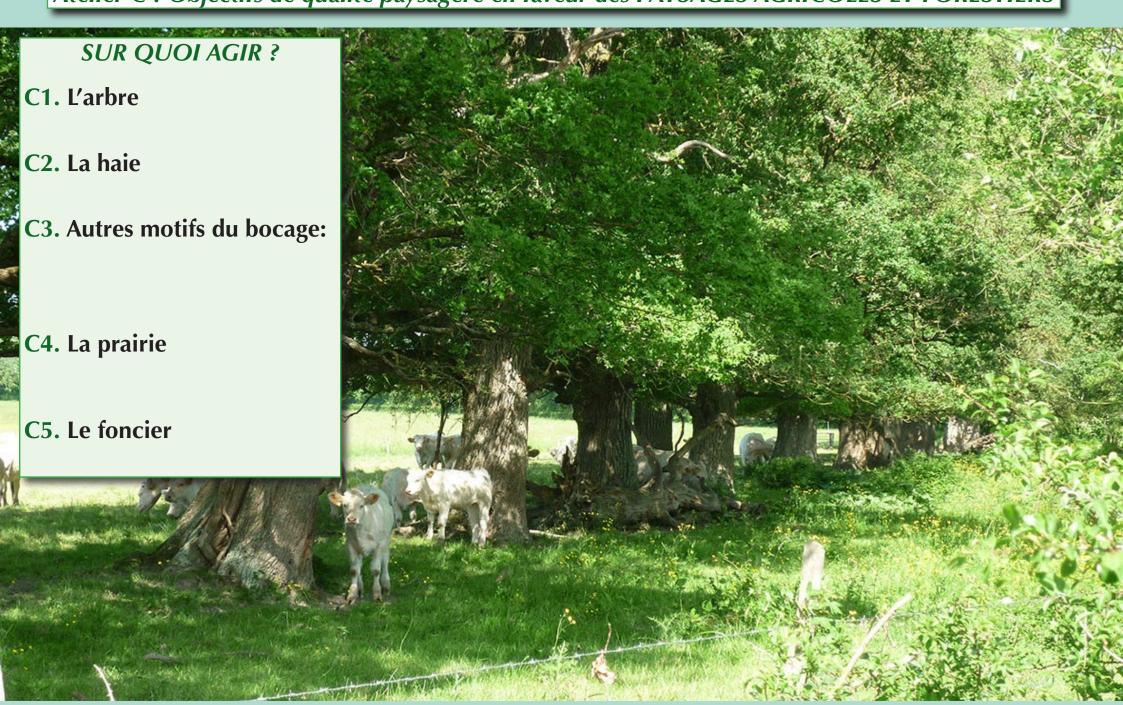
- Interrogations sur les outils (notamment PLUi) dans les actions en faveur des paysages bâtis :
- pour maîtriser le végétal, les clôtures, les aspects extérieurs des constructions
- pour reconquérir des sites patrimoniaux dégradés par la construction récente
- Les paysage bâtis anciens des cœurs de villes et villages (+ certains hameaux) : Nécessité de définir l'esprit des lieux, de préserver le potentiel architectural, d'assurer de la mixité.
- + Nécessité de stratégie foncière, d'opérations « d'envergure », de compétences professionnelles
- La place de la voiture à prendre en compte dans toute intervention dans les paysages bâtis (accès aux garage et parking, mutualisation des parkings, liaisons douces...).
- L'absence de jardin est un frein en cœur de village.
- Peu de retours concrets sur les paysages d'activités alors qu'il semble y avoir une attente forte
- Bannir le « mode urbain » de certaines opérations qui tendent à homogénéiser le caractère des paysages bâtis anciens
- Les normes et infrastructures à adapter dans le centre ancien (accessibilité PMR, accès automobile, accès pompier, ...) nécessite de vrais professionnels inventifs et attachés à l'esprit des sites...

 Attention dans le PLUi : permettre la mutualisation plutôt que la quantification par projet.

Autres remarques, demandes, propositions:

- Demande récurrente d'ingénierie et de conseil pour agir sur les paysages bâtis (appui pour mobiliser les aides/conseil en amont puis suivi / agence d'urbanisme rural...)
- Outils à mettre en place ou à conforter pour le bâti ancien :
- Observatoire de la vacance dans l'ancien pour explorer le potentiel
- Fiches techniques d'aides et de financements
- Sensibilisation à travers des opérations réussies
- OPAH, opérations façades,
- Plateforme de rénovation énergétique (programmée dans le SCoT)
- Guide des plantations dans les paysages bâtis
- Pour la nature dans les espaces bâtis, l'agence de l'eau peut financer des aménagements pour favoriser la perméabilité du sol.
- Rajouter un OQP « Favoriser la mobilité et la mutualisation des services dans les paysages bâtis »
- Rajouter un OQP concernant la signalétique

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS



Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

SUR QUOI AGIR?

C1. L'arbre

C2. La haie

C3. Autres motifs du bocage:

C4. La prairie

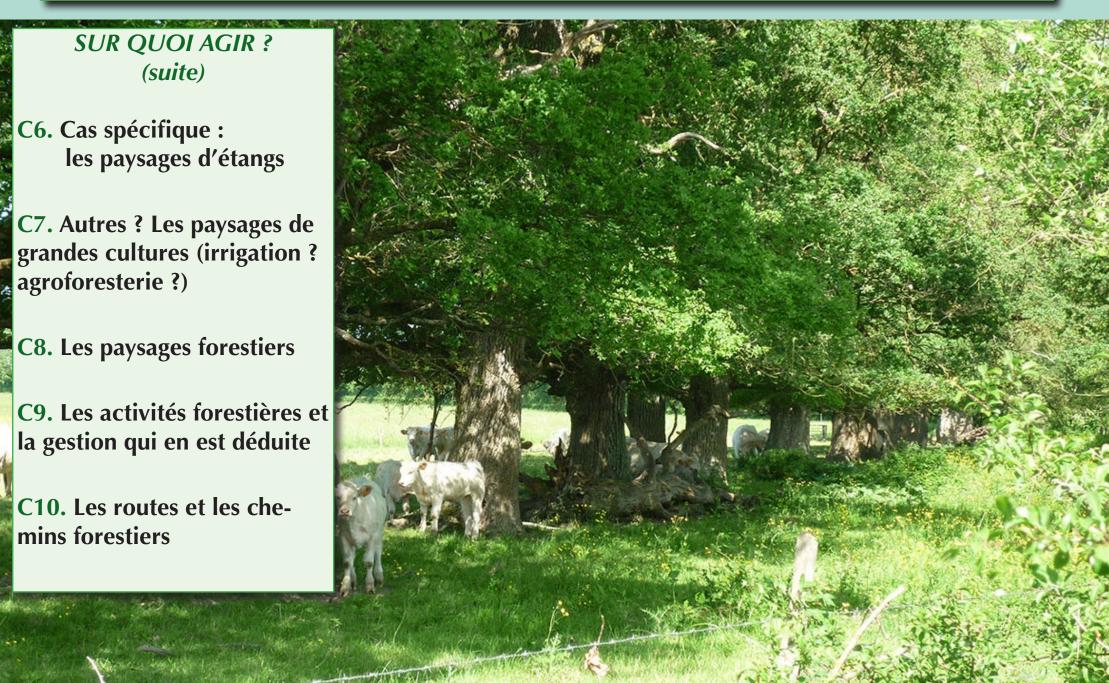
C5. Le foncier

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Renouveler l'arbre du bocage et du maillage agricole.
- Poursuivre le projet bocage, l'étendre aux nouveaux modèles agricoles en répondant aux enjeux de paysages et de biodiversité.
- Associer les autres motifs du bocage.
 - liés à l'eau (fossés, mares...)
 - liés aux usages vivriers (vergers, vignes, potagers...)
 - les «petits bois» (inf. à 2ha)
- Maintien de la prairie / lutte contre sa disparition, contre l'enfrichement (volontaire ou non).
- Agir sur le foncier agricole, assurer la continuité de l'activité, favoriser l'installation des jeunes.

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS



Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

SUR QUOI AGIR ? (suite)

- C6. Cas spécifique : les paysages d'étangs
- C7. Autres ? Les paysages de grandes cultures (irrigation ? agroforesterie ?)
- **C8.** Les paysages forestiers
- C9. Les activités forestières et la gestion qui en est déduite
- C10. Les routes et les chemins forestiers

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (suite)

- Maintien des paysages d'étangs et de la pisciculture traditionnelle de Brenne.
- Valorisation des paysages d'étangs (voir A / Paysages remarquables).
- Améliorer les sols et la biodiversité des paysages de grandes cultures pour une productivité en harmonie avec la vie en espace rural.
- Retrouver des paysages messicoles.
- Diversité et qualité des paysages forestiers (paysages et milieux, limites et lisières...).
- Les activités favorisant les qualités paysagères de la forêt et sa biodiversité (Exploitation forestière, chasse, loisirs nature, gestion pour la biodiversité...).
- Préserver les chemins ruraux, maitriser la qualité paysagère des chemins d'exploitation forestière.

Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

OQP / idées fortes qui émergent :

- L'arbre, la haie et les autres motifs du bocage : Beaucoup d'échanges sur ce thème
- Stopper les destructions, renouveler les arbres morts
- Aider à l'**entretien** et au **renouvellement**, développer des modèles alternatifs, viables et adapter au territoire (nature des sols, activité agricole, image touristique, enjeux biodiversité...).
- Favoriser la plantation et le renouvellement des **structures bocagères** en zone tampon et autour des village / notion de silhouette bâtie.
- Répondre aux enjeux de trame verte et bleue (TVB / corridors), en concertation avec les agriculteurs
- La prairie et l'étang (enjeux de maintien de motifs ouverts majeurs) :
- Maintien de l'élevage, agir dans le bon sens à condition de bien connaître le territoire (échelle terrain à favoriser) le terroir, les circuits-courts
- Introduire la prairie dans les **rotations agricoles**, envisager des **échanges de terres** entre céréaliers et éleveurs
- Les étangs : identité du territoire => urgent d'agir







PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE / PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE

Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

OQP / idées fortes qui émergent (suite) :

- Le foncier et la transmission des exploitations :
- Faire fonctionner le **système d'acteurs** pour que les **jeunes** puissent s'installer (être en amont, assurer un véritable **accompagnement**)
- taxe sur le foncier non agricole pour favoriser l'installation de nouveau agriculteurs
- Les espaces de grandes cultures : peu plébiscités lors de cet atelier mais quelques pistes via l'atelier enjeux, les productions des veilleurs et les enjeux de trame verte et bleue.
- Les paysages forestiers : moyennement plébiscités lors de cet atelier mais des pistes complémentaires via l'atelier enjeux, les productions des veilleurs et les enjeux de trame verte et bleue.

NB: Un groupe d'atelier s'est positionné sur la démarche avec « accord de principe mais sans coercition » sur de nombreux objectifs.





Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Quelques points de vigilance exprimés :

• Pour l'arbre et la haie du bocage

- Cas de la **senescence du chêne**, diagnostic, alternatives, notamment face au dérèglement climatique ?
- Toute action sur les haies implique le consentement du propriétaire.
- Autoriser l'arrachage ou la destruction de motifs bocagers à condition de replanter et de recréer.
- Les MAE : nécessaires mais contraignantes et carence de la main d'œuvre.
- La haie-énergie : haies actuelles peu adaptées. Possible mais pas n'importe où (courte rotation, nécessite un rabattage total). Favoriser les petits bois et taillis, plus productifs.
- Associer l'ensemble haie-talus-fossé-bande enherbée.

• Pour les prairies et les étangs :

- «Crainte» de la prairie permanente (qui fige l'activité agricole)
- Sites les plus sensibles à l'enfrichement : pression chasse (Grande et Petite Brenne), fonds de vallée, coteaux...
- Vigilance quant au **statut des terres** : maintenir le statut agricole pour lutter contre l'enfrichement. Un zonage spécifique pour les étangs, un autre pour les prairies « patrimoniales »
- Question sur la **pérennité des étangs face au réchauffement climatique**

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Quelques points de vigilance exprimés (suite) :

• <u>Pour le foncier / installation de jeunes agriculteurs :</u>

Veille foncière à mettre en place :

- La SAFER ne joue pas son rôle aujourd'hui. Elle doit être cadrée pour informer et «jouer la carte du territoire».
- **La PAC** favorise l'agrandissement des exploitations et donc l'abandon des terres les moins rentables. Il faut au contraire permettre l'installation de nouveaux exploitants sur de plus petites surfaces si c'est rentable et aider à la bonne mise en relation vendeur jeune repreneur.

• Pour les paysages forestiers :

- Éviter les coupes à blanc
- Stopper l'enrésinement
- Gérer durablement la ressource avec des essences locales.

Atelier C : Objectifs de qualité paysagère en faveur des PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Autres remarques, demandes, propositions:

• Pour l'arbre et la haie du bocage :

- Des mesures incitatives pour les propriétaires et les exploitants
- Des aides pour les haies prescrites pour accompagner les projets (hangars notamment)
- Classer des haies en bord de chemins et routes à enjeux touristiques, en concertation avec les propriétaires et avec des mesures incitatives pour un entretien adapté
- Sensibiliser, actions pédagogiques Faire reconnaitre les valeurs du bocage, notamment dans les lycées.

• La prairie et l'étang :

- Introduire la prairie dans les rotations agricoles.
- MAEC / agir sur la PAC / pour le maintien d'espaces ouverts (prairies et étangs) + pérennisation des aides
- Outil ZAP ? pour les prairies de Brenne et de fond de vallée (PAEN peu plausible)
- Rouvrir les étangs : la végétation arbustive des étangs pourrait-elle rentrer dans le système bois-énergie ?

• Techniques à favoriser, nouveaux modèles à adapter ou inventer :

- **Diversification** : développement de cultures de production isolants (chanvre, lin...), Favoriser les échanges paille-fumier, Filière paille pour la construction
- **Agroforesterie** : des modèles adaptés aux différents paysages (Brenne : sols pauvres) : le pré-bois (ex : Rianvert), le pré-verger, des plantations interparcellaires.
- Le bois-énergie notamment dans les espaces de grandes cultures pour reconstituer un maillage a minima
- Travail d'optimisation du sol (micro-labour, cultures associées...)
- Une **charte forestière** et un **plan global** pour le bois-énergie, une **plateforme** notamment pour la plaquette. Des **plans de gestion** pour les petites parcelles

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier D : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SUR QUOI AGIR ?

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

D1. Stratégie:

Projet de paysage : - «Agir autrement»

- Aller vers un projet de paysage en transition

- Actions sur la consommation : sobriété, efficacité

Mix énergétique :

- Acceptabilité sociale et paysagère des énergies renouvelables ?

- Faire des choix d'énergies renouvelables en préservant les qualités paysagères, sources d'attractivité.



Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier D : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SUR QUOI AGIR ?

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

D1. Stratégie:

Projet de paysage : - «Agir autrement»

- Aller vers un projet de paysage en transition

- Actions sur la consommation : sobriété, efficacité

Mix énergétique :

- Acceptabilité sociale et paysagère des énergies renouvelables ?

- Faire des choix d'énergies renouvelables en préservant les qualités

paysagères, sources d'attractivité.

D2. Production d'énergie :

- a. Biomasse
- b. Solaire
- c. hydraulique
- d. eolienne
- e. Autres productions d'énergie

Critères paysagers pour les infrastructures et l'exploitation de la ressource :

- Énergie-bois / chauffage.
- Méthanisation.
- Photovoltaïque au sol
- Solaire thermique ou photovoltaïque sur bâtiment
- Micro hydraulique
- Grand éolien
- Petit éolien
- Géothermie
- Autre ressource locale ?

Atelier D : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OQP / idées fortes qui émergent :

- <u>Le projet de paysage en transition</u> : des priorités
 - Posture prônée par les 3 ateliers : **Sobriété vertueuse** avant tout, agir sur nos **modes de vie**, favoriser le **local**.
 - Sensibiliser
 - Agir sur le bâti : **isolation = priorité face à la précarité**
- <u>Les déplacements</u>: un vrai sujet majeur, difficile en Brenne mais **quelques pistes à optimiser et soutenir**: développement du télétravail, covoiturage, transport à la demande, transport scolaire, navette collective (en test)
- <u>L'agriculture</u> : une transition pour raison économique
 - Un mode d'agriculture passionnant à mettre en place : « l'agriculture de conservation », de nouvelles technologies à venir (ex : agroforesterie)
 - Ressources : la prairie stocke beaucoup de carbone ; la coupe rase de taillis génère un bon piège à carbone. Sauvegarder la ressource en arbres et haie.







Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier D : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OQP / idées fortes qui émergent (suite) :

- Le Mix énergétique pour le territoire nécessite une réflexion sur les paysages
 - à adapter à chaque type de paysage, avec prise en compte de l'acceptabilité sociale (qualité de vie en cause).
- La production d'énergie renouvelable : les avis restent très partagés sur les choix à faire :
 - **L'énergie-bois** est plébiscitée et fait l'objet d'une très forte attente pour la structuration de ses filières (projet local avec plateforme)
 - Le photovoltaïque au sol fait l'objet d'une attente mais plus mesurée, pour des sites anthropisés, de faible valeur économique
 - La méthanisation fait l'objet de projets longs complexes, mais a sa place dans le territoire.
 - La géothermie est une piste à approfondir, mais qui pose question parce que trop peu connue. (nouveau).
 - La microhydraulique est plébiscitée pour la conservation des moulins et de leur seuil, mais reste trop peu rentable.





Quelques points de vigilance exprimés :

• Modes de vie :

- Attention à la climatisation, à la gestion des déchets, à l'éclairage public, à l'énergie grise des bâtiments...
- Les industriels doivent faire des efforts
- Recentrer autour des centres-bourg, attention aux extensions pavillonnaires
- Renouvellement de la ressource (haie) adaptée au réchauffement et adapter les pratiques
- <u>Déplacements</u>: réfléchir globalement, car la suppression de la voiture est un non-sens en Brenne. Le vélo, notamment électrique, est adapté pour le loisir mais peu pour les déplacements quotidiens.
- <u>Isolation des bâtiments</u>: techniques complexes, à adapter à chaque bâtiment, plus particulièrement pour le bâti ancien

• Agriculture locale:

- **Plusieurs modes d'agriculture** ; coexistence nécessaire entre matière première, ventre directe et projet de petites exploitations
- Circuit-court : pas forcément adapté à tous... et la production locale est trop faible.
- Le vieillissement de la population agricole : qui seront les successeurs ? attention aux «investisseurs étrangers».

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse Atelier D : Objectifs de qualité paysagère en faveur des paysages de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Quelques points de vigilance exprimés (suite):

• Le Mix énergétique :

- échelle d'action : l'échelle communale n'est pas la bonne
- à adapter à chaque type de paysage (complexe)

• <u>Les différentes énergies renouvelables</u> :

- Critères à faire-valoir : acceptabilité (avant tout), environnement et paysages, stockage (polluant), déchets,
- **Énergie-bois /chauffage** : capacité de renouvellement de la ressource, enjeux sur la gestion forestière. Principaux freins pour le bois de haie : coût de la main d'œuvre et matériel trop imposant. La ressource haie doit être couplée avec la ressource forestière, plus productive.

Attention à la qualité du séchage.

Autres remarques, demandes, propositions:

- « Tout est lié : qualité du cadre de vie et des paysages et lutte contre le réchauffement climatique. »
- Demande d'une conférence sur la sobriété et sur la mutualisation des projets
- Rôle de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse et du monde agricole / sensibilisation
- Le Mix énergétique, quelques avis divergents :
 - Faire le choix d'énergie renouvelable qui ont le moins d'impact négatif sur la **qualité de vie** ;
 - Laisser le **choix** à chaque commune avec leur **population** ; L'échelle communale n'est pas la bonne.
 - Privilégier le mix énergétique de **petite envergure**.
 - **Place de l'agriculture** : motiver et convaincre les agriculteurs, former les jeunes (sensibilisation dans les lycées agricoles).
 - **Pour le bâti neuf** : utiliser des énergies renouvelables à échelle individuelle (ex : chaleur-bois)
 - Être capable de se réagir et de **se saisir des nouvelles techniques** (agriphotovoltaïque, géothermie, moteur à eau...)

Autres remarques, demandes, propositions (suite):

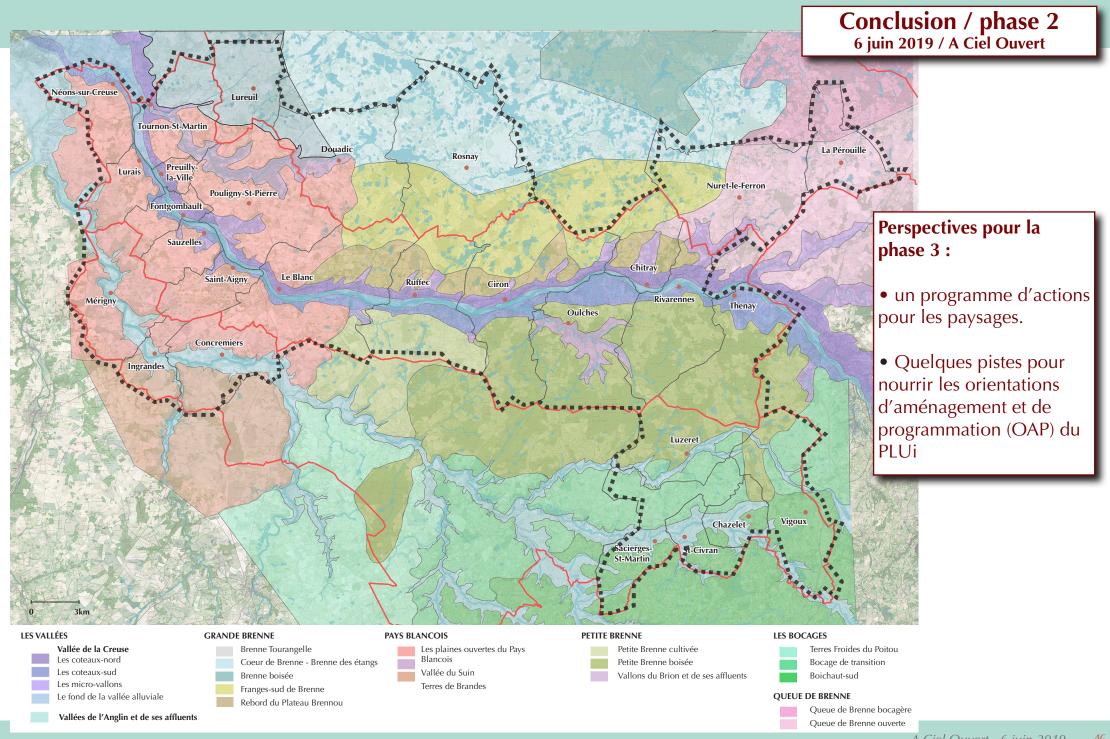
- Les énergie renouvelables :
 - Énergie-bois /chauffage : énorme potentiel local sous exploité! Pourtant beaucoup d'efforts de certaines communes (équipées en chaudières-bois)

 Levier important : filière à mettre en place : plateforme locale, labellisation, contrat avec l'exploitant, proposer des pourcentages d'approvisionnement en bois de haie, plan de gestion pour les bois morcelés...

 Coupler l'intérêt filière-bois avec les autres rôles de la haie
 - **Méthanisation** : Peu de projet, car cela nécessite un vrai engagement. Favoriser le **regroupement d'agriculteurs** (des petites unités de 2 ou 3 exploitants)
 - Photovoltaïque :

Au sol : sites en attentes comme les anciennes carrières et les abords de zones d'activités

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse



Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages : (15 jours / juin à octobre 2019)

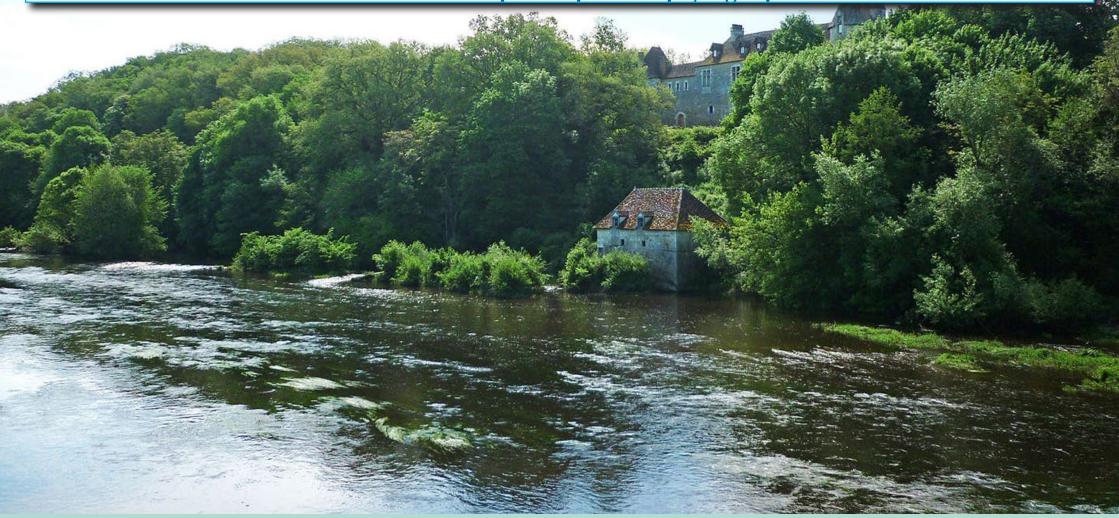
• Construire le projet de paysage en ciblant des actions répondant aux objectifs de qualité paysagère

- Construction du programme : définition des actions, proposition de modalités de mise en oeuvre, recherche de ressources et référence, esquisses sur sites-témoins... (juin-juillet)
- Mise au débat de propositions ciblées en groupes de travail thématiques et réunions techniques (septembre et octobre)
- Échanges avec les habitants / animations / conférences publiques / thème(s) et date à fixer. (à partir des grands objectifs définis en phase 2)
- Approfondissement et illustrations à travers des exemples concrets, notamment recommandations / prescriptions pour nourrir le PLUi (OAP)
- Formalisation du programme d'actions, synthèse et restitution en CoPil (novembre 2019).
- Finalisation du plan de paysage fin 2019.

Perspectives pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

A- Agir sur les PAYSAGES REMARQUABLES :
Mettre en valeur les paysages remarquables,
vecteurs de tourisme et exemplaires pour les paysages plus communs.



Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

A- Agir sur les PAYSAGES REMARQUABLES : Mettre en valeur les paysages remarquables, vecteurs de tourisme et exemplaires pour les paysages plus communs.

• A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus.

- Des plans de gestion pour les ensembles les plus remarquables à quelques recommandations pour les plus modestes.
- Faire vivre l'Inventaire du patrimoine bâti, identifier et valoriser le patrimoine paysager non reconnus (liste en cours) : évaluer la qualité des sites et de leurs abords, sensibiliser les propriétaires, identifier des projets exemplaires et les accompagner.
- Valoriser les paysages de vallées, entrée touristique importante en complément des paysages remarquables d'étangs.

• A2. Préserver et valoriser les grands points de vue.

- Identifier et hiérarchiser, les aménager si besoin notamment pour voir le patrimoine (paysager, bâti, environnemental...).
- Valoriser les silhouettes bâties harmonieuses exposant des images qualitatives des bourgs.
- Mettre en place une «veille paysagère» (comme la veille architecturale du Parc), sensibiliser les propriétaires et usagers.
- Communiquer sur ces images qualitatives, mettre à profit les Veilleurs du paysage.

• A3. La valorisation des routes et chemins, supports à la découverte des paysages remarquables.

- Conserver le patrimoine de chemins, en avoir la maîtrise, les valoriser.
- Valoriser les axes routiers principaux et les routes secondaires pittoresques (priorité : dans les paysages remarquables ou en approche).
- Des manières de valoriser les itinéraires : labelliser, thématiser les itinéraires les plus remarquables (route des Buttons, route des étangs, route de la Creuse...) , ouvrir des fenêtres le long des itinéraires, aménager des séquences de tour de village, coordonner l'usage de la voiture et les modes doux...
- Optimiser la gestion et l'entretien des linéaires végétaux accompagnant les itinéraires. Assurer leur renouvellement.

Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

B- Agir sur les PAYSAGES BÂTIS :

Valoriser les paysages bâtis pour améliorer le cadre de vie et rendre les centres anciens plus attractifs.



Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

B- Agir sur les PAYSAGES BÂTIS:

Valoriser les paysages bâtis pour améliorer le cadre de vie et rendre les centres anciens plus attractifs.

• B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village.

- Outils et démarches en cours ou à venir sur le Parc (préservation du Patrimoine, Patrimoine Basse conso, filière Echobat, formation sensibilisation, OPAH, plateforme de rénovation énergétique...).
- Cibler des communes volontaires dans des sites à fortes valeurs patrimoniale et les accompagner pour porter des projets exemplaires.
- Mettre en place un observatoire et un pôle d'accueil et de conseil pour la rénovation du bâti ancien.
- + Recueil de recommandations pour les interventions sur le paysage bâti ancien : implantation et ancrage au sol, architecture, matériaux, clôtures, place de la voiture, végétation...

• B2. Reconquérir les périphéries les plus malmenées.

- Définir les principaux critères et cibles prioritaires (au sein d'un paysage remarquable, atteinte forte à l'environnement, nécessaire amélioration du cadre de vie...)
- Identifier les sites concernés : entrées de ville et village, silhouettes bâties, paysages bâtis récents de la périphérie, zones d'activités...
- Accompagner les collectivités dans leur démarche de reconquête (sensibilisation des propriétaires, appuis techniques, recherche de financements, aide pour la mise en oeuvre...)

• B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux.

- Les conditions de bonnes pratiques dans la rénovation et la gestion des espaces publics.
- Réintroduire et gérer la Nature dans les paysages bâtis (le végétal et l'eau, notamment).
- Aider à mieux gérer la place de la voiture et à développer les mobilités douces et les services mutualisés.

Parc naturel régional de la Brenne / Plan de paysage pour la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

C- Agir sur les PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS:

Consolider et valoriser la mosaïque paysagère en soutenant les activités agricoles et forestières.



Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

C- Agir sur les PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS:

Consolider et valoriser la mosaïque paysagère en soutenant les activités agricoles et forestières.

• C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère.

- La préservation des espaces ouverts les plus fragiles de la mosaïque paysagère (prairie et étangs), en luttant contre l'enfrichement, en aidant à l'installation des jeunes, en soutenant l'élevage et la pisciculture.
- Accompagner la transition agricole en aidant à la diversification par le tourisme, par les circuits-courts, par la mise en place de nouveaux modèles agricoles, par la ressource bois-énergie, etc...
- Sensibiliser le monde agricole et notamment les jeunes.

• C2. Poursuivre la valorisation du bocage

- Structurer la filière bois avec le bocage (action D3).
- Poursuivre le plan bocage pour la maîtrise de la haie, son bon entretien et son renouvellement.
- Anticiper les effets du réchauffement climatique, approfondir la question du devenir du chêne dans le bocage.

• C3. Gérer durablement les bois et forêts

- Relancer la démarche de charte forestière
- Structurer la filière bois (action D3).
- Anticiper les effets du réchauffement climatique.

Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

D- Agir sur les PAYSAGES EN TRANSITION : S'accorder sur une stratégie territoriale pour valoriser durablement les ressources locales



Perspective pour la phase 3 : un programme d'actions pour les paysages.

• Esquisse du programme d'actions : 4 orientations thématiques pour une douzaine d'actions à mettre en place

D- Agir sur les PAYSAGES EN TRANSITION :

S'accorder sur une stratégie territoriale pour valoriser durablement les ressources locales

- D1. Définir les conditions d'un projet de paysage de la transition et faire évoluer progressivement les modes de vie en sensibilisant et en accompagnant :
- Les priorités exprimées dans les ateliers : modes de vie, isolation du bâti, déplacements, gestion des déchets, mix énergétique...
- Les déplacements, sujet majeur.
- D2. Le mix énergétique : un choix dépendant des enjeux de cadre de vie, de paysages et de biodiversité.
- Critères d'acceptabilité sociale, paysagère et environnementale à définir à l'échelle du Parc et au-delà.
- Quelques éléments de cadrage pour chaque grande famille de paysage.
- D3. La filière bois-énergie en priorité.
- Accompagner d'urgence la structuration locale de toutes les filières bois.
- Assurer le renouvellement de la ressource en intégrant le bois de haie (plan de gestion à mettre en place).
- D4. Des orientations sur les productions à favoriser pour aller vers l'autonomie énergétique.
- Rechercher l'autonomie énergétique du territoire, encadrer en les accompagnant les projets de production d'énergie : engager un mix complémentaire au bois-énergie en testant la géothermie à diverse échelles, le photovoltaïque au sol sur des sites «sans enjeux», en accompagnant des projets d'unité de méthanisation à la ferme.
- Pour l'éolien, rechercher une alternative au très grand éolien, trop prégnant et discordant spatialement et socialement, et s'accorder à l'échelle du Parc, élargi à ses périphéries sur les critères d'acceptation de projets éthiques, raisonnables et respectueux du territoire.
- Accompagner les projets innovant et favorisant la participation citoyenne pour optimiser la production et maîtriser les impacts (une centrale villageoise photovoltaïque ?) + cadrage pour le photovoltaïque sur les bâtiments.

Perspectives pour la phase 3 :

Quelques pistes pour nourrir les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi

Exemples de sites témoins

Le Blanc / La Guilbardière-nord



Une vaste prairie bocagère enclavée, encore utilisée en pâture (face à Atout Brenne).



Zone AU de 7,5 ha env.



Des éléments du bâti rural à prendre en compte.



Un dispositif de haies sur talus à préserver.



Dans le cône de vue de Château Nailhac, espace patrimonial majeur du Parc (franges-nord à moins de 500m).

Perspectives pour la phase 3 :

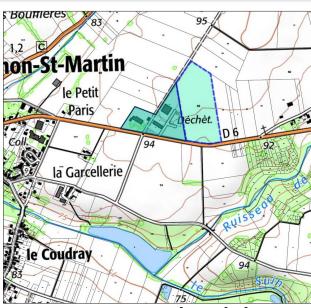
Quelques pistes pour nourrir les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi

Exemples de sites témoins

Tournon-Saint-Martin / ZA du Sandillat



Un site très en vue : à distance de l'entrée du bourg de Tournon, sur une ligne de crête



Zone AU au nord-est du bourg



Des franges disqualifiantes au bord de la RD6



Des installations qui banalisent les paysages remarquables des vallées du Suin et de Mortolanes

Perspectives pour la phase 3 :

Quelques pistes pour nourrir les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi

Exemples de sites témoins

Ruffec / Secteur U près de la motte castrale



Un contexte patrimonial fort : butte médiévale près de la Creuse,



Zone AU au sud du bourg



...du bâti ancien de qualité,...



... et des ambiances champêtres. Tout ceci doit guider les orientations d'aménagement.

Perspectives pour la phase 3 : conférences publiques

(dates à caler : septembre à novembre 2019)

- Une conférence sur : <u>énergie et paysage</u>
 - Le mix énergétique Pays Thouarsais / démarche TIPER et bois énergie
 - Le bois-énergie AFAC, pays de Trégor près de Lanion, Marais du Cotentin, St-Amandois





- Une conférence sur : <u>paysages remarquables</u>
 - **Revalorisation de centre-bourg** (espaces publics, fleurissements, AVAP)
 - Valorisation des vallées Vallée des Peintres (?)



